

*Direction du personnel des services
et de la modernisation*

Décision du 21 février 2002 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0210022S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale FO ;

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel au titre de l'organisation FO : M. Buichon (Robert), en remplacement de M. Monnier (Robert).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 21 février 2002.

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
Le directeur-adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
P. Berg*